



DPAM

DIRECTION POLYNÉSIEENNE DES AFFAIRES MARITIMES

Lutte contre le Covid 19

Recommandation pour les navires de pêche

Fiche 5 : en cas de suspicion de Covid 19 à bord

5 règles :

Règle 1

SOCIAL DISTANCING

1-2m

Maintenez une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes

Règle 2

Lavez-vous régulièrement les mains avec savon et/ ou solution désinfectante

Règle 3

Nettoyez et désinfectez l'espace de travail pour la destruction des germes

Règle 4

N'échangez pas de matériels ou d'équipements, y compris briquet, cigarette.

Règle 5

Évitez de vous toucher le visage, les yeux, la bouche, le nez.

6 recommandations

Détecter les signes d'infection
fièvre, toux, éternuements, fatigue, douleurs musculaires, perte de goût ou de l'odorat.

Appeler le 15 (appel gratuit).
A défaut appeler le JRCC en faisant le 16 par radio ou canal VHF

Isolez le marin présentant les symptômes
Suivre les consignes reçues lors de l'appel au 15.

Équipez le marin de gants et d'un masque, en général disponibles dans la trousse de secours à bord.

Désinfectez la cabine du marin malade et les espaces qu'il pu toucher et fréquenter.

Revenir au port de départ. Ne débarquer dans aucun autre lieu, quai, commune, île autre que celle du point de départ du bateau.